



## LETTRE N° 12

X  
X  
X  
X  
X  
X

Paris, le 15 décembre 2006

Objet : Nouveau centre de gestion de la Mutuelle Saint-Martin

Destinataires : Adhérents Individuels Laïcs

Chère adhérente, cher adhérent,

Comme il a été annoncé lors de l'Assemblée générale du 19 octobre 2006, la Mutuelle a choisi de **déléguer la gestion de ses prestations et cotisations**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, à la société Mercer.

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, vous devrez donc adresser au nouveau centre de gestion :**

- vos demandes de remboursements,
  - vos changements éventuels de situation,
  - vos réclamations ou demandes de renseignements sur vos prestations,
  - le règlement de votre cotisation,
- (IMPORTANT : Le paiement des cotisations est possible par chèque ou prélèvement selon votre choix initial et aucun autre moyen de paiement ne pourra être accepté).**

**Les coordonnées du nouveau centre de gestion sont les suivantes :**

**MUTUELLE SAINT-MARTIN**  
Centre de gestion Mercer  
164-174 rue Victor Hugo  
92536 Levallois Perret Cedex  
Télécopie : 01 55 21 22 99  
N° Indigo : 0 825 39 39 63 (0,15 € TTC / MN)

**IMPORTANT** : vous aurez accès à un service de tiers payant élargi grâce à  **votre nouvelle carte mutualiste**  que vous recevrez courant décembre. Cette carte est à présenter aux **professionnels de santé** afin qu'ils enregistrent le nouveau numéro préfectoral ainsi que les nouvelles coordonnées qui leur sont réservées.

Par ailleurs, le **Siège de la Mutuelle Saint-Martin** reste à votre disposition au 3 rue Duguay-Trouin 75280 PARIS CEDEX 06 (Téléphone : 01 42 22 07 77 - Télécopie 01 45 48 53 90), pour :

- les informations liées à la gestion administrative de la Mutuelle (Conseil d'Administration, Assemblée générale...),
- les éventuelles demandes d'intervention du Fonds National d'Entraide, la communication, la comptabilité, les dons et legs.

Nous vous prions d'agréer, Chère adhérente, Cher adhérent, l'expression de notre respectueux dévouement.

Le Directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Marie Guerin', written over a diagonal line.

Jean-Marie GUERIN

Conformément à la Loi n°2005-67 du 28 janvier 2005, votre contrat, renouvelable par tacite reconduction, peut être résilié par notification de votre part à la Mutuelle Saint-Martin dans un délai de 20 jours suivant la date d'envoi de l'avis d'échéance que vous allez recevoir prochainement (appels de cotisations).